

Mairie de Royan

ARRONDISSEMENT DE ROYAN
CANTON DE ROYAN

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

8475. A

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ROYAN

COMMUNE DE

ARRONDISSEMENT
de ROCHEFORT

CANTON
de Royan

OBJET :
CANTINES
SCOLAIRES

40.023

NOMBRE
de
Conseillers
ayant pris part aux votes

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

15 MARS

9

Séance du 15 MARS 1949

quarante neuf quinze

L'an mil neuf cent quatre-vingt-neuf, le 15 mars du mois
de MARS, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ch. REGAZONI, Maire.

M. 10 mars session ordinaire

d'après convocations faites le 10 mars extraordinaire

Ch. Regazoni - Veyssière -

Etaient présents: MM. Mamboulan - Bujard - Péreau -
Rochefort - Baudet - Chanzeaud - Bouchet - Main-
dieu - Cournil - Thirion - Seugnet - Dufour - Guillaud
Jacquet - Pouget - Melle Rikosky.

Excusés: Brotreau - Prugnaud - Chollet

(absents MM. Brotreau, Prugnaud, Chollet, Domecq
a donné pouvoir à M. Regazoni)

Absents: M. Couzinet - Mératier - Moulinas

Simon - Reutin.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Bujard.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Les comptes ~~sont~~ de janvier et février sont ressortis dans l'ensemble un léger reliquat. Il n'y a donc pas lieu de modifier l'organisation qui semble au point.

D'autre part, le Conseil accepte les propositions de Madame la directrice de l'Ecole Jules Ferry :

1^o- porter à 60 frs le prix du repas des élèves du centre d'apprentissage avec effet du 1er janvier 1949.

2^o- Liberté pour la directrice d'incorporer dans le menu hebdomadaire un plat de

APPROUVE

La Rochelle, le 15 mars 1949
Pour le Préfet
et par délégation

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Les comptes ~~sont~~ de janvier et février sont ressortis dans l'ensemble un léger reliquat. Il n'y a donc pas lieu de modifier l'organisation qui semble au point.

D'autre part, le Conseil accepte les propositions de Madame la directrice de l'Ecole Jules Ferry :

1^o- porter à 60 frs le prix du repas des élèves du centre d'apprentissage avec effet du 1er janvier 1949.

2^o- Liberté pour la directrice d'incorporer dans le menu hebdomadaire un plat de

fournisseur : M. Bouyer
Prix : de 20 à 100 frs le kg

avis très favorable à la
fourniture du système actuel - lait
en lait aux bœufs. Suite la section
des laitiers - mais je recommande
à la Haute de ne point laisser que
la vache dans les matières contenues que
je mettrai à ta disposition.

A LA ROCHELLE, LE 13 AVRIL 1940
L'Inspecteur d'Académie
Alexis

Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents
à la séance.

N'ont pas signé : MM.

mentionné pour cause
Mairie d'Amphétas
Rochefort

Pour extrait conforme :
Le Maire,

COMMUNIQUEZ VOS AVIS ET VOS PROPOS

EMENT DE LA ROCHELLE, le 15 Avril 1940
le Décret,

Si le vote a eu lieu au
recours public, établir à
la suite la désignation de
leur vote (Art. 51 de la loi
du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite
la cause qui les empêchés
de signer (Art. 57 de la loi
municipale).

DEPTURE
15